

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 V 252** Vœu relatif au suivi des Diagnostics de Performance Energétique

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'affirmation suivante : « Plusieurs chantiers ont d'ores et déjà été lancés comme une vaste campagne de Diagnostics de Performance Energétique du parc municipal et un programme de relevé métrique des surfaces des équipements municipaux. » (page 23 du Carnet de l'administration de l'actualisation 2012 du Plan Climat Energie de Paris) ;

Considérant les échéances prévues par la loi Grenelle ;

Considérant que le plan climat de 2007 prévoyait : « Afin d'en améliorer la connaissance, la Ville de Paris réalisera à partir de 2008, le diagnostic énergétique de tous ses équipements. Cette opération sera programmée sur 3 ans. » ;

Considérant qu'il est urgent de disposer d'une analyse de ces DPE ;

Considérant que ces DPE devraient se traduire par un plan d'actions prioritaires en fonction du niveau de consommation ;

Sur proposition de Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

Une analyse des DPE soit présentée devant la 4<sup>ème</sup> Commission du Conseil avec un plan d'actions prioritaires destinées à réduire les consommations dans les bâtiments en commençant par les plus énergivores.